Aide | Réinitialiser | Imprimer

SCAN Service cantonal des automobiles et de la navigation
Etablissement autonome de droit public de la République et Canton de Neuchâtel
Champs-Corbet 1 • CH-2043 Boudevilliers
→ scan-ne.ch/contact

Résultat de l'examen médical d'évaluation de l'aptitude à la conduite

Confédération suisse / Loi fédérale du 19.12.1958 sur la circulation routière / *Communication à l'autorité cantonale*

Photo du conducteur :	Lieu et date :	
	Référence :	- - -
	Conducteur : Nom/s Prénom/s	
	Date de naissance :	
	Origine/s :	
	Dernier contrôle :	- - -

Titre : Titre
Prénom/s & nom/s :
Adresse :
NPA et localité :

Rappel des exigences médicales >>> scan-ne.ch/medecins

1 Constatations

1.1 Acuité visuelle :

à droite : non corrigée : _____ corrigée : _____

à gauche : non corrigée : _____ corrigée : _____

1.2 ☐ Le candidat ne souffre d'aucune maladie ou état significatifs du point de vue de la médecine du trafic, par exemple :
Réduction du champ visuel, maladie oculaire progressive, diabète, épilepsie ou autres maladies neurologiques, troubles de la conscience, maladies psychiques, syncopes, somnolence, évolution démentielle, déficits cognitifs, consommation abusive d'alcool, de stupéfiants, de médicaments ou dépendance à ces substances

☐ Le candidat souffre des maladies ou états relevant des médecines du trafic suivantes :

_____

_____

1.3 Ouïe (groupe 2 uniquement) : Voix normale audible à 3 mètres par chaque oreille ou en cas de surdité d'une oreille : 6 mètres (annexe 1 OAC)
L'audition du candidat remplit les conditions minimales pour le groupe 2 : ☐ oui ☐ non

2 Conclusions

2.1 Les exigences médicales minimales (annexe 1 OAC)

du 1er groupe (A, A1, B, B1, F, G, M) :
☐ sont satisfaites
☐ sont satisfaites uniquement aux conditions suivantes (ch. 3)
☐ ne sont pas satisfaites - Brève justification :
_____
_____

du 2e groupe (D, D1, C, C1, TPP, Trolleybus, experts de la circulation, bateaux) :
☐ sont satisfaites
☐ sont satisfaites uniquement aux conditions suivantes (ch. 3)
☐ ne sont pas satisfaites - Brève justification :
_____
_____

2.2 ☐ Résultat équivoque : l'évaluation définitive doit être réalisée par un médecin reconnu de niveau 3 ou 4.

☐ Étant donné que l'aptitude à la conduite du candidat soulève des doutes sérieux, il ne devrait conduire aucun véhicule avant des clarifications supplémentaires.

3 Conditions

3.1 Port de correcteurs de vue pour :
le 1er groupe : ☐ oui ☐ non
le 2e groupe : ☐ oui ☐ non

3.2 Contrôle médical régulier auprès d'un :
☐ médecin de niveau 1
☐ médecin spécialisé en : _____

Communication du résultat du contrôle médical à l'autorité cantonale dans ____ mois.

3.3 ☐ Autre condition (par ex., mesure de la glycémie avant le début de la course en cas de traitement de diabète avec risque d'hypoglycémie) :

_____

_____

4 Prochain contrôle

☐ dans un délai normal, conforme à l'OAC

☐ dans un délai plus court que prévu dans l'OAC : Prochain contrôle dans ____ mois par un médecin reconnu de niveau ____

Date de l'examen : _____

Global Location Number (GLN) du médecin : _____

Signature du médecin : _____

Cachet du médecin :

IMPORTANT Les résultats des examens médicaux seront directement communiqués à l'autorité cantonale (SCAN) par le médecin et ne devront dès lors pas être remis aux patients.

© scan-ne.ch - Neuchâtel

Imprimer